Session extraordinaire 2013-2014

RB P.V. AEDCI 30

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2014

Ordre du jour :

1. Accord TISA (Trade in Services Agreement) - demande du groupe politique CSV

2. Entrevue avec les membres luxembourgeois du Parlement européen sur la coopération entre parlementaires européens et nationaux

3. Dossiers européens:
- adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 28 juin et le 4 juillet 2014
- désignation de rapporteurs pour les documents qui sont dans la compétence de la commission

4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Max Hahn (remplaçant Mme Lydie Polfer), M. Jean-Marie Halsdorf (remplaçant M. Jean-Claude Juncker), M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Justin Turpel, observateur

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Charles Goerens, Mme Viviane Reding, membres du Parlement européen

M. David Weis, M. Christopher Witry, Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Frédéric Bohler, Mme Sarah Brock, Mme Rita Brors, M. Yves Carl, M. Cédric Scarpellini, Mme Tania Tennina, Administration parlementaire

Excusés : M. Jean-Claude Juncker, Mme Lydie Polfer

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Accord TISA (Trade in Services Agreement) - demande du groupe politique CSV

Un représentant du groupe politique CSV motive brièvement la demande de mettre l'accord TISA (Trade in Services Agreement) à l'ordre du jour d'une réunion de la commission. Il est très difficile de recueillir des informations sur le contenu et les négociations sur le TISA. L'accord pourrait avoir des répercussions sur la place financière luxembourgeoise. D'une part, la régularisation des services financiers semble faire partie de l'accord. De l'autre, une dérégulation dans les matières de l'eau et de l'énergie est en discussion. Les négociations de l'Union européenne se font à huis clos et impliquent une vingtaine de pays.

Les représentants du Ministère des Affaires étrangères et européennes font savoir qu'initialement, il était prévu de négocier le volet des services multilatéralement dans le cadre du Doha Round. Or, vu les grandes différences entre les pays membres de l'OMC, ceci n'était pas possible. 23 membres[1] de l'OMC se déclarant « really good friends (RGF) of services » sont convenus de négocier un accord plurilatéral sur les services, le dernier accord conclu dans le cadre du GATS datant de 1994. Le niveau de libéralisation du GATS sera maintenu par l'Union européenne. Le but est d'arriver à une plus grande ouverture dans certains domaines relativement restrictifs dans certains pays, dont le secteur maritime. L'accord définira le traitement national de procédures de licences d'autorisation et augmentera la cohérence de la réglementation. L'Union européenne s'attend, en outre, à une amélioration des flux de données transfrontalières en maintenant un haut niveau de protection des données. L'accent est mis sur les services maritimes internationaux, les services de transport en général, les technologies d'information, les télécommunications, le commerce électronique et les services liés à l'informatique, les services postaux et les services de messagerie, ainsi que les services financiers. Une demande du secteur financier de certains pays est, par exemple, de pouvoir ouvrir des succursales au Canada qui, ensemble avec Hongkong, dispose d'une place financière très sûre et n'est pas disposé à autoriser un abaissement du niveau des mesures prudentielles. Les spécialités du secteur financier luxembourgeois (industrie des fonds et private-banking) ne sont pas touchées par ces négociations. Les services publics ne sont pas négociés. L'accord sera ouvert à une multilatéralisation au sein de l'OMC.

Les négociations ont débuté en septembre 2013 suite à un mandat donné par le Conseil mars 2013. Les « lignes rouges » sont les services publics, la santé, le secteur social et le secteur de l'environnement. Sept sessions de négociation ont eu lieu, portant sur les transports aériens et maritimes, les services professionnels, les services financiers et la mobilité des travailleurs (notamment en ce qui concerne les autorisations d'entrée aux Etats-Unis). La fin des

[1] Australie, Canada, Chili, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Hong Kong, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Suisse, Taïwan, Turquie, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union européenne.

négociations n'est pas attendue avant fin 2015.

Les représentants du Ministère des Affaires étrangères et européennes remettent au secrétariat de la commission une note qui est transmis aux membres de la commission par courrier électronique.

Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Il s'avère que Mme Viviane Reding est membre de la Commission du Commerce international du Parlement européen et donc interlocuteur en matière des accords TTIP et TISA.

Le mandat et les documents de négociation de l'Union européenne ne sont pas publics pour ne pas affaiblir la position des négociateurs vis-à-vis des autres pays. Le déclassement du mandat de négociation nécessite l'unanimité des Etats membres de l'Union européenne. Le Luxembourg s'est prononcé pour le déclassement, mais certains autres Etats membres s'y opposent strictement. Le document de trois pages retient qu'il s'agit d'une refonte de l'accord GATS et que les réserves déjà fixées dans l'accord GATS seront maintenues par l'Union européenne. Une étude d'impact dans le domaine du développement durable est en cours d'être réalisée. De nouveaux domaines comme le commerce électronique s'ajoutent au GATS.

Un membre de la commission souhaite que la Chambre des Députés soit consultée avant la conclusion de l'accord, notamment en ce qui concerne le secteur bancaire, le commerce électronique et les télécommunications.

2. Entrevue avec les membres luxembourgeois du Parlement européen sur la coopération entre parlementaires européens et nationaux

Le Président de la commission exprime sa satisfaction sur le fait que quatre des six membres luxembourgeois du Parlement européen ont répondu favorablement à l'invitation et assistent à la présente réunion. Il présente ensuite les membres de la Cellule européenne du Service des Relations internationales de la Chambre des Députés. S'ensuit une discussion sur les moyens de collaboration entre parlementaires nationaux et européens. Il y a lieu d'en retenir les éléments suivants.

Le Traité de Lisbonne, l'article 168 du Règlement de la Chambre des Députés et l'aide-mémoire sur la collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement en matière de la politique européenne fixent le cadre du traitement des dossiers européens au sein de la Chambre des Députés. Le Représentant de la Chambre des Députés aux institutions européennes à Bruxelles émet régulièrement le « Bulletin de Bruxelles » qui est mis à disposition des membres de la Chambre des Députés. Il se pose la question de savoir ci ce document peut également être mis à disposition des membres luxembourgeois du Parlement européen.

La Chambre des Députés fait des efforts pour intégrer les députés européens dans ses travaux en les invitant aux réunions de la présente commission ainsi qu'aux réunions d'autres commissions si des sujets européens y sont traités. Or, il s'avère qu'en pratique, pas toutes les commissions n'invitent les membres

luxembourgeois du Parlement européen. En ce qui concerne les difficultés de coordonner les agendas, deux propositions sont faites. Les commissions pourraient concentrer les réunions pouvant intéresser les députés européens sur une demi-journée en début de la semaine (c'est-à dire les lundis matins) en émettant un ordre du jour très ciblé. Une autre solution serait de tenir les réunions des commissions selon l'horaire habituel et de permettre aux députés européens de déléguer leurs collaborateurs s'ils ne peuvent s'y rendre personnellement. Il s'avère que cette dernière solution nécessiterait une modification du Règlement de la Chambre des Députés et ne suscite pas l'accord de tous les membres de la commission. Un « networking » entre les collaborateurs parlementaires serait par contre une possibilité. Le représentant de la sensibilité politique « déi Lénk » donne à considérer que seuls les groupes politiques disposent de postes pour un expert en matière de politique européenne financés par la Chambre des Députés. Il serait à analyser si les ressources humaines au niveau de la Chambre et au niveau des groupes respectivement sensibilités politiques sont suffisantes pour traiter les affaires européennes de manière adéquate.

Un membre du Parlement européen propose de faire usage des nouvelles technologies et d'organiser des vidéo-conférences sur des dossiers précis. Il s'avère que la Chambre des Députés est en train de réfléchir sur l'acquisition de l'équipement technique nécessaire.

La question se pose de savoir si l'institution d'une commission spécialisée dans les affaires européennes au sein de la Chambre des Députés serait de mise. Cette question suscite des vues divergentes parmi les membres de la commission, la formule actuelle ayant l'avantage d'impliquer tous les députés dans les dossiers européens selon leur participation aux commissions sectorielles. Un membre du groupe politique CSV informe que son groupe est en faveur d'une Commission des Affaires européennes à l'instar de nombreux autres parlements. Cette commission serait composée de membres s'intéressant particulièrement aux affaires européennes et y ayant une certaine expertise. Elle ne travaillerait par ailleurs pas en « vase clos », mais en collaboration avec les commissions sectorielles respectives.

Pour mieux traiter les dossiers intéressant particulièrement le Luxembourg, il serait souhaitable que les parlementaires nationaux et européens disposent de notes explicatives rédigées par le Gouvernement et transmis à la Chambre des Députés selon l'aide-mémoire en vigueur. Ceci concernerait une demi-douzaine de dossiers particulièrement importants par an. Le tri pourrait se faire au moment de la publication du programme de travail de la Commission européenne.

Certains Etats membres réagissent déjà très tôt, avant même que la Commission européenne ne rende le texte final d'une proposition législative. Ceci nécessite une bonne organisation de l'administration gouvernementale et un lobbying régulier. Après la publication du texte, les procédures prévues dans le Traité de Lisbonne permettent aux parlements nationaux de réagir dans un laps de temps de huit semaines. Ce laps de temps relativement restreint incluant la rédaction et le vote d'un avis motivé nécessiterait également une information proactive très en amont de la part du Gouvernement. Une meilleure collaboration avec d'autres parlements nationaux dans le cadre de la procédure du « carton jaune » serait également souhaitable.

Le Président de la commission ajoute que les commissions sectorielles ont la

possibilité d'inviter des Ministres pour être informées avant et après chaque Conseil. D'autres sources d'information sont la COSAC (Conférence des Organes spécialisés dans les Affaires communautaires) et le network des Parlements nationaux IPEX.

Après discussion, le Président de la commission annonce de vouloir continuer le dialogue sur les méthodes de travail et la collaboration avec les parlementaires européens pour en tirer ensuite des conclusions.

3. Dossiers européens:
- adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 28 juin et le 4 juillet 2014

La liste des documents est adoptée.

- désignation de rapporteurs pour les documents qui sont dans la compétence de la commission

Le Président de la commission analysera la liste des documents qui sont dans la compétence de la commission pour y revenir dans la première réunion de septembre. Un membre de la commission suggère d'examiner également comment d'autres Parlements nationaux réagissent aux dossiers en question.

4. Divers

Le Président de la commission informe sur les prochaines réunions de la commission. Le 11 juillet aura lieu, pendant toute la journée, le hearing sur le TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership). Une réunion avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la situation en Irak est prévue pour fin juillet sous réserve de la disponibilité du Ministre. La première réunion en septembre (le 15 septembre 2014) sera consacrée à la présentation du rapport annuel 2013 de la Coopération. Une entrevue avec le Cercle de coopération des ONG de développement est prévue pour le 29 septembre 2014. Le discours du Ministre sur la politique de coopération aura par ailleurs lieu le 15 octobre 2014 en séance publique.

Luxembourg, le 4 août 2014

La Secrétaire-administrateure,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel